

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2021

ELECTION PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3713)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
M. Tourret, rapporteur

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« dispositions suivantes »,

les mots :

« deuxième à dernier alinéas du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.